

CONDITIONS DE MONTE

Semence congelée

Les paillettes sont vendues à l'unité : 990€ TTC* (900€ HT + 90€ de TVA) encaissable à la réservation.
Je déclare acheter..... paillette(s) à 990€ TTC.

+ Frais techniques : 220€ TTC* (200€ HT + 20€ de TVA) encaissable à la réservation.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de réservation et de Frais techniques.

(*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10%.

CONDITIONS D'UTILISATION

1. La présente carte de saillie est réservée par l'éleveur pour la seule jument citée ci-dessous. Tout changement de jument doit faire l'objet d'une information par l'Acheteur au Haras Numénor.
2. Le vendeur s'engage à fournir à l'Acheteur les cartes de saillie (Web) correspondant aux gestations obtenues. La carte de saillie n'est en aucun cas cessible à un autre éleveur. Une carte de saillie est valable pour un poulain.
3. **Les paillettes sont achetées pour un usage personnel. La revente de paillettes à un tiers n'est pas autorisée.**
4. La semence congelée ne peut être utilisée que pour l'insémination artificielle conventionnelle ou le transfert d'embryon. **L'utilisation de la semence pour l'ICSI ou tout autre technique de reproduction innovante n'est pas autorisée.**
5. **Les paillettes utilisées doivent être conservées et renvoyées au Haras Numénor en fin de saison.**
6. L'Acheteur passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement pour sa jument et règlera en totalité les frais relatifs au suivi et à l'insémination de sa jument. Le Vendeur est exonéré de toute responsabilité concernant ces opérations.

CONTRAT

Je soussigné (Nom, Prénom)
Adresse
Tél : Fax : Email :

L'acheteur, désigné ci-dessus, réserve au mandataire "Haras Numenor" un contrat de saillie de l'étalon BALOU DU REVENTON pour la saison de monte 2022.

Jument (Nom)

N°SIRE

Qui sera inséminée au centre de

Adresse du centre :

Tél : Email :

Où seront envoyées les doses sur demande du centre de mise en place

CONSENTEMENT ECLAIRÉ DE L'ACHETEUR :

L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec les prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait à, le

L'acheteur

Porter la mention

Le vendeur

« Lu et Approuvé »



Exemplaire Vendeur

CONDITIONS DE MONTE

Semence congelée

Les paillettes sont vendues à l'unité : 990€ TTC* (900€ HT + 90€ de TVA) encaissable à la réservation.
Je déclare acheter..... paillette(s) à 990€ TTC.

+ Frais techniques : 220€ TTC* (200€ HT + 20€ de TVA) encaissable à la réservation.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de réservation et de Frais techniques.

(*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10%.

CONDITIONS D'UTILISATION

1. La présente carte de saillie est réservée par l'éleveur pour la seule jument citée ci-dessous. Tout changement de jument doit faire l'objet d'une information par l'Acheteur au Haras Numénor.
2. Le vendeur s'engage à fournir à l'Acheteur les cartes de saillie (Web) correspondant aux gestations obtenues. La carte de saillie n'est en aucun cas cessible à un autre éleveur. Une carte de saillie est valable pour un poulain.
3. **Les paillettes sont achetées pour un usage personnel. La revente de paillettes à un tiers n'est pas autorisée.**
4. La semence congelée ne peut être utilisée que pour l'insémination artificielle conventionnelle ou le transfert d'embryon. **L'utilisation de la semence pour l'ICSI ou tout autre technique de reproduction innovante n'est pas autorisée.**
5. **Les paillettes utilisées doivent être conservées et renvoyées au Haras Numénor en fin de saison.**
6. L'Acheteur passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement pour sa jument et règlera en totalité les frais relatifs au suivi et à l'insémination de sa jument. Le Vendeur est exonéré de toute responsabilité concernant ces opérations.

CONTRAT

Je soussigné (Nom, Prénom)

Adresse

Tél : Fax : Email :

L'acheteur, désigné ci-dessus, réserve au mandataire "Haras Numenor" un contrat de saillie de l'étalon BALOU DU REVENTON pour la saison de monte 2022.

Jument (Nom)

N°SIRE

Qui sera inséminée au centre de

Adresse du centre :

Tél : Email :

Où seront envoyées les doses sur demande du centre de mise en place

CONSENTEMENT ECLAIRÉ DE L'ACHETEUR :

L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec les prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait à, le

L'acheteur

Porter la mention

Le vendeur

« Lu et Approuvé »



Exemplaire Client